

Appendice
(V. V.)

14e Sept.

veillance d'un tel officier est nécessaire dans nombre d'occasions : et le fait seul de cette surveillance obligerait les Collecteurs à soigner les affaires avec plus d'attention ; car les Contrôleurs peuvent toujours contrôler efficacement les comptes des Collecteurs, particulièrement dans les Villes où il y a des Maîtres de Hâvres et des Sâles de Lecture.

9.—Pensez-vous qu'il soit à propos d'établir des Magasins de Gouvernement ? Je considère l'établissement d'une Douane, et de Magasins correspondans, comme essentiels. Dernièrement, 40 caisses de thé qui avaient été saisies à Toronto comme contrebande, et mises sous la charge du Collecteur, ont été volées la nuit, parceque ce dernier n'avait aucun endroit sûr pour les placer.

10.—Avez-vous quelque autre suggestion à faire par rapport aux Douanes ? Je recommanderais de donner un salaire fixe aux Collecteurs des différens Ports, et de les rendre comptables de tous les honoraires qui leur sont payés ; l'on devrait aussi nommer des Députés dans les principaux Ports, avec un salaire raisonnable. Toutes les saisies devraient être payées au Gouvernement, et par ce moyen, le produit des saisies serait plus considérable qu'il ne l'est actuellement ; par exemple, fixez une somme raisonnable pour les salaires des Collecteurs de Toronto, Kingston et Burlington ; donnez un Député à chaque, et obligez les de rendre compte au Receveur Général de tous les honoraires et saisies. Je pense que l'on a tort de ne rien accorder pour les Bureaux, et pour les Livres et la Papeterie. J'ai moi-même été obligé de louer un Bureau à Toronto, moyennant £20 par année, et acheter des meubles pour le meubler pour £7 10 ; j'ai aussi acheté de nouveaux livres, (l'on n'a pas voulu me remettre les anciens,) et la papeterie ; toutes ces dépenses, ainsi que les frais de postes, devraient être payés sur les revenus. D'après les comptes de Mr. Stewart, ci-devant Député à Toronto, je vois que pendant le premier trimestre où il est entré en charge en 1833, les revenus se sont élevés à plus de £1360, et il attribue ce changement favorable, au système de contrôle et de perception qu'il avait adopté. L'année dernière, et les années précédentes, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient été aussi considérables ; j'en ignore la cause, mais à mon retour à Toronto, j'aurai soin de m'en enquérir particulièrement. A l'égard des droits sur les ventes par Encan, je sçais que plusieurs Encanteurs annoncent des ventes considérables, et que néanmoins les droits qui en proviennent sont très-modiques. Le meilleur moyen que je puisse recommander afin d'obtenir des rapports fidèles dans tous les cas, serait d'établir une règle qui obligerait tout Encanteur qui demande une licence, de soumettre tous les mois ses livres de compte, et lui faire payer tous les droits qui paraîtraient dus sur ses encans ; ce livre devrait être produit et vérifié par le Collecteur qui donne la licence, et s'il est nécessaire, par le serment même de l'Encanteur ou de son Commis.

Vendredi, 10 Septembre, 1841.

Colin McKenzie, Ecuyer, appelé et interrogé.

1.—Etes-vous Collecteur de Douane à Bath ? Oui.

2.—Est-il à votre connaissance que des effets qui étaient consignés ailleurs, aient été entrés à Bath ? Cela est arrivé plusieurs fois à ma connaissance, mais j'ai toujours refusé de les recevoir, lorsqu'il était en mon pouvoir de le faire. J'ai refusé, dans le mois de Juin dernier, de recevoir une consignation considérable pour le Capitaine Calder, de plus de £300, destinée pour Kingston.

3.—Est-il à votre connaissance que des effets consignés pour Bath, aient été entrés à Kingston ? Il est arrivé dans plusieurs occasions, que des effets consignés pour Bath, ont été entrés à Kingston.

4.—A quoi attribuez-vous cela ? Il arrive souvent que des vaisseaux partant des Etats-Unis pour se rendre à Kingston, prennent des consignations pour Bath ou autres Ports mineurs ; mais comme ces consignations sont trop peu considérables pour les engager à procéder jusqu'à ces Ports, ces effets sont entrés à Kingston, et transmis au lieu de leur destination dans un autre bâtiment qui procède dans cette direction.

5.—Pensez-vous qu'il soit plus avantageux d'imposer un droit spécifique ou un droit *ad valorem* ? Un droit spécifique conviendrait certainement mieux pour les Collecteurs, et préviendrait tous les mal-entendus ; mais j'ignore si cela affecterait les revenus.

6.—Y a-t-il eu augmentation ou diminution dans l'importation du Sel des Etats-Unis, cette année ? Une grande augmentation.

7.—A quoi attribuez-vous cette augmentation ? A la baisse considérable qu'a subi le prix du Sel Américain l'année dernière ; le sel se vendait à Oswego, 13s. 6d. le quart, cours de New York ; cette année, il ne se vendait que 8s. 9d. même cours ; et la qualité en était bien supérieure.

8.—La contrebande a-t-elle été considérable cette année ? Non, il y a peu de contrebande, autant que j'ai pu en juger.

9.—Remplissez-vous vos devoirs officiels en personne ou par député ? Je remplis toujours mes devoirs en personne.

James Cull, Ecuyer, Ingénieur Civil, interrogé.

1.—Avez-vous été employé par l'Exécutif pour tracer la route d'un nouveau Canal à Burlington Beach ? Oui, j'ai été employé l'Eté dernier.

2.—Voulez-vous donner au Comité tous les renseignemens que vous pouvez avoir obtenus relativement au mode actuel de percevoir les péages sur ce Canal ? J'ai été chargé de faire l'exploration du Canal de Burlington Bay, et de faire un rapport à cet égard ; j'ai aussi été